



# ARRETE MUNICIPAL

## RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR CERTAINES RUES DU CENTRE VILLE LE JEUDI 11 MAI 2023 A PARTIR DE 00 H 00

Direction Générale Adjointe  
Chargé de la Prévention, du Développement Durable  
Et de l'Ecologie Urbaine

Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique  
Service Sécurité Civile  
DGA – PDDEU/ DSTP/SC/MF/JP/JC

### **Le Maire de la Ville de Fort-de-France,**

**VU** les articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles R411-8 et R 417-10 du Code de la Route,

**VU** le Code Pénal, notamment l'article R610-1 et suivants

**CONSIDÉRANT** la demande effectuée par les services de la Direction Territoriale de la Police Nationale en vue d'une reconstitution d'opération judiciaire sur la Ville de Fort-de-France plus particulièrement au sur la rue du Gouverneur PONTON et sur la rue de LA MUTUALITÉ, il y a lieu de modifier la circulation et le stationnement dans le cadre de la réquisition à personne.

## **ARRETE**

**Article 1** : Pour les besoins d'une opération judiciaire dans le Centre Ville, la circulation et le stationnement sont interdits sur les rues suivantes :

- Rue du Gouverneur PONTON
- Rue de LA MUTUALITÉ

**Article 2** : Il sera mise en place :

- Un dispositif mobile fixe de la Police Nationale

**Article 3** : Ces dispositions sont applicables le Jeudi 11 Mai à partir de 00 h 00

**Article 4** : Le Directeur Général des Services Municipaux de la Ville de Fort de France, le Directeur Territorial de la Police Nationale, la Directrice de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de Martinique, inscrit au registre des Actes Administratifs de la Ville de Fort de France et communiqué partout où besoin sera

**Article 5** : Une ampliation du présent arrêté sera également transmise à :

- M. le Directeur Territorial de la Police Nationale
- M. le Directeur Territorial des Services Territorial d'Incendie et de Secours
- Mme la Directrice de la Police Municipale
- M. le Directeur du SAMU

Fort-de-France 10 mai 2023